



SOCIETE DE RECHERCHES, D'ETUDES, DE RECRUTEMENT ET DE FORMATION EN MARKETING ET EN MANAGEMENT

SEMINAIRE DE FORMATION SUR LE THEME :

« Les Mesures Fiscales de la loi des Finances 2023 et leurs Implications Comptables ».

FICHE TECHNIQUE

THEME	:	Les Mesures Fiscales de la loi des Finances 2023 et leurs Implications Comptables
CIBLE	:	DAF, Chefs Service Comptable et Financier, Fiscaliste, Directeur des Ressources Humaines, Chef Service Ressources Humaines, Cadres Gestionnaires, les Dirigeants des entreprises , les Chefs Comptables Agréés , les Auditeurs internes et Contrôleurs de gestion , Chefs de Département Juridique et Fiscal , les Gestionnaires et Coordonnateurs de Projets et Agences , les Cadres des Régies Financières .
DUREE	:	02 jours
PERIODES	:	Du jeudi 16 au vendredi 17 février 2023 pour la session et du jeudi 23 au vendredi 24 février 2023 pour la 2 ^{ème} session
HORAIRES	:	08H30-13H30 (avec pause café à 11 h)
LIEU	:	Cotonou (salle de formation de la société Afrique Conseil)
PRIX	:	150 000 frs /participant (dégressif à partir de trois (03) inscriptions venant de la même institution) donnant droit à pause-café, déjeuner, Document de participants et une Attestation de participation
FORMATEUR	:	Ce séminaire de formation sera animé par un expert en Finances et Fiscalités ayant capitalisé plus de 20 ans d'expériences en la matière.

JUSTIFICATIF

La loi de finances de chaque année apporte des modifications au niveau du traitement fiscale des opérations comptables.

La méconnaissance par les comptables et financiers de ces modifications apportées par la loi des finances crée des préjudices à l'entreprise. Il devient nécessaire et indispensable pour les responsables comptables, les financiers et auditeurs de la fiscalité de s'approprier de nouveaux outils de gestion pour la bonne marche de l'entreprise.

Le Bénin comme le monde entier vit à l'ère de la Révolution de l'information et des savoirs. Le seul avantage compétitif sur lequel une entreprise, une administration ou un pays peut compter est la « **capacité d'apprendre plus vite que ses concurrents**».

LES OBJECTIFS DU SEMINAIRE

Cette formation vise à améliorer qualitativement la contribution des cadres des entreprises privées et Administrations à la maîtrise des principales réformes sur la loi de finances gestion 2023 .

OBJECTIFS GENERAUX D'APPRENTISSAGE

Elle a pour objectif de permettre aux participants de :

- Maîtriser les principales réformes de la loi de finances pour la gestion 2023;
- Comprendre les impacts de ces réformes sur leurs entreprises ;
- Connaître les modalités d'application desdites réformes ;
- intégrer les mécanismes fiscaux tant en matière d'IS que de TVA ou de droits d'enregistrements ;
- maîtriser la consistance du nouveau CGI ;
- Être capable d'assurer le traitement comptable des dispositions fiscales contenues dans la loi de finances pour la gestion 2023 ;
- Être en mesure de produire la liasse fiscale de l'année 2022 ;
- Produire les informations fiscales et comptables sincères et régulières ;
- Conseiller les Directions Générales en matière de gestion de la stratégie fiscale de leurs entreprises ;

LE CONTENU DE LA FORMATION

Module 1 : Mesures reconduites

Module 2: Mesures nouvelles

Module 3: Structuration du CGI 2023

Modules 4 : Applications spécifiques

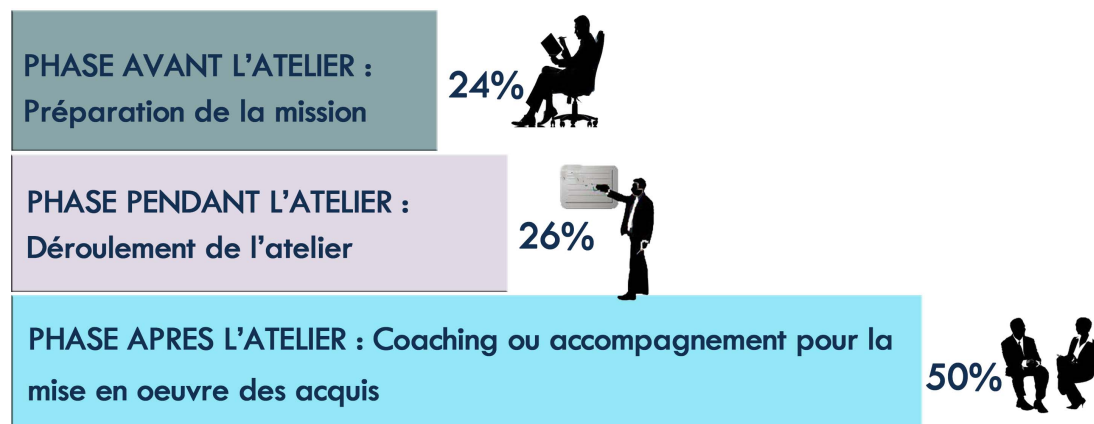
Module 5 : Difficultés fiscales en entreprise

LA METHODE PEDAGOGIQUE

Privilégiant l'apprentissage par la découverte et l'action, Afrique Conseil utilisera essentiellement des techniques qui permettront à l'apprenant de :

- S'informer
- Retenir
- Appliquer ce qu'il aura appris.

Pour assurer cette action de formation, Afrique Conseil utilisera une approche méthodologique déclinée en trois (03) phases à savoir: **AVANT**, **PENDANT** et **APRES** la formation.



a- Avant le séminaire

Prétest individuel pour le diagnostic et l'état des lieux (connaissance des apprenants et de l'environnement de travail avant la formation).

b- Pendant le séminaire

Afrique Conseil utilisera essentiellement des stratégies de formation participatives.

c- Après le séminaire

Au terme de la formation, Afrique Conseil:

Compte tenu de la contribution des activités après formation (50%) sur l'impact des institutions, Afrique Conseil se mettra à la disposition de chaque institution pour étudier

les modalités d'un accompagnement destiné à appuyer la mise en œuvre des axes d'amélioration et des plans d'actions issus de la formation.

LES FRAIS

150.000 F CFA par participant

Les frais incluent:

- Encadrement durant la formation
- Kit de participant
- Attestation de participant
- Pause-café durant toute la formation
- Déjeuner durant toute la formation

PARTICIPATION

Pour participer au présent séminaire de formation, vous êtes conviés à remplir le bulletin d'inscription ci-joint que vous voudriez bien retourner au cabinet au plus tard le **10 février 2023** afin de favoriser une meilleure organisation du déroulement de la formation.

Informations complémentaires

Pour toutes les informations complémentaires que vous désirez obtenir, vous voudriez bien vous adresser au cabinet Afrique conseil au : (00229) 90921753-ou à l'adresse électronique afriqueconseil@gmail.com